



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R32-2019- 163 ter

Publié le 13 juin 2019

Sommaire

RÉGION ACADÉMIQUE HAUTS-DE-FRANCE – ACADÉMIE DE LILLE

Arrêté rectoral fixant les modalités d'organisation et de fonctionnement de la commission académique d'accès à l'enseignement supérieur (CAAES) de l'académie de Lille pour l'année 2018/2019

académie
Lille

RÉGION ACADÉMIQUE
HAUTS-DE-FRANCE

LA RECTRICE DE LA RÉGION ACADÉMIQUE HAUTS-DE-FRANCE
RECTRICE DE L'ACADÉMIE DE LILLE
CHANCELIERÈ DES UNIVERSITÉS

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Service académique
d'information et
d'orientation

Dossier suivi par
Dominique Lévêque
Cheffe du SAIO

SAIO-19-213

Téléphone
03 20 15 60 75

Courriel
ce.saio@ac-lille.fr
Rectorat de Lille
20 rue St Jacques
BP 709
59033 Lille cedex

VU la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants (article L.612-3 du code de l'éducation)
VU le décret n° 2018-370 du 18 mai 2018 relatif aux conditions du réexamen des candidatures, prévu par le IX de l'article L. 612-3 du code de l'éducation et modifiant le code de l'éducation
VU le décret n° 2019-231 du 28 mars 2019 relatif à la procédure nationale de préinscription pour l'accès aux formations initiales du premier cycle de l'enseignement supérieur et modifiant le code de l'éducation

ARRÊTE

la mise en place et la composition pour l'année 2018/2019 de la commission académique d'accès à l'enseignement supérieur (CAAES) de l'académie de Lille.

Dès le 15 mai 2019, la CAAES a pour mission d'instruire les dossiers des candidats dont la situation, eu égard à des circonstances exceptionnelles tenant à leur état de santé, à leur handicap, à leur inscription en tant que sportif de haut niveau ou à leurs charges de famille, justifie un réexamen de leur demande afin d'envisager une inscription dans un établissement dans une zone géographique déterminée.

À partir du 6 juillet 2019, elle est chargée d'instruire les dossiers des candidats n'ayant pas reçu de proposition d'admission dans le cadre de Parcoursup mais ayant fait au moins un vœu dans le cadre de la phase principale et/ou de la phase complémentaire.

Article 1 - Composition de la CAAES

Présidente :

Valérie CABUIL, Rectrice de la région académique Hauts-de-France, Rectrice de l'académie de Lille, Chancelière des universités.

Membres :

Au titre de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF)

- le directeur régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt.

Au titre de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS)

- le directeur régional de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale.

Au titre de la Direction régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE)

- la directrice régionale de la DIRECCTE Hauts-de-France.

Au titre du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS)

- le directeur du CROUS.

Au titre du Conseil Régional

- le directeur de la formation professionnelle de la région Hauts-de-France ;
- la directrice de la direction de l'apprentissage de la région Hauts-de-France.

Au titre des Instituts de Formation en Soins Infirmiers et des Établissements de Formation en Travail Social

- la directrice des instituts de formation aux métiers de la santé ;
- le directeur général de l'agence régionale de santé (ARS) ;
- la directrice de la direction de la recherche de l'enseignement supérieur et des formations sanitaires et sociales de la région Hauts-de-France.

Au titre des établissements de l'académie qui dispensent des formations d'enseignement supérieur inscrites sur la plateforme Parcoursup

Au titre des universités et des IUT

- les vice-présidents de la commission de la formation et de la vie universitaire de chaque université ;
- un directeur d'IUT.

Au titre de l'enseignement privé

- le Président-Recteur de l'institut catholique de Lille ;
- le secrétaire général de l'enseignement catholique de Lille ;
- un directeur de lycée privé.

Au titre des lycées publics

- 4 proviseurs.

Au titre des Centres de Formation d'Apprentis

- le président de l'Association Régionale des Directrices et Directeurs de CFA (ARDIR) Hauts-de-France.

Au titre du rectorat

- le secrétaire général d'académie ;
- la secrétaire générale adjointe en charge de l'enseignement supérieur ;
- la cheffe du service académique d'information et d'orientation (SAIO) ;
- le délégué académique à la formation professionnelle initiale et continue (DAFPIC) ;
- le chef du service inter académique de l'enseignement supérieur (SIASUP) ;
- la directrice du centre ressource enseignement supérieur (CRES) ;
- un inspecteur de l'Éducation nationale – Information Orientation ;
- le médecin conseiller technique ;
- l'assistante sociale conseillère technique.

Au titre des centres d'information et d'orientation

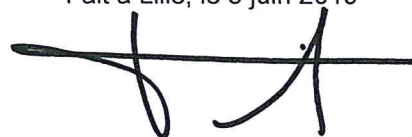
- un directeur de centre d'information et d'orientation (CIO).

Article 2 - Des groupes opérationnels placés sous le pilotage de la cheffe du service académique d'information et d'orientation et constitués de référents désignés par les établissements du supérieur, examineront les dossiers des candidats et feront des propositions d'admission à la CAAES.

Article 3 - Le présent arrêté est publié sur le site internet de l'académie de Lille et au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Article 4 - Le Secrétaire Général d'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 5 juin 2019



Valérie CABUIL

ANNEXE

CALENDRIER DES COMMISSIONS ET GROUPES OPÉRATIONNELS

DATE	CAAES	GROUPE OPÉRATIONNEL
Le 18 juin 2019 Rectorat - Salle Châtelet 9h30 - 11h30	CAAES 1 : installation de la commission et traitement des demandes de réexamen	
Le 9 Juillet 2019 Lycée Baggio de Lille 14h00 -17h00		Groupes opérationnels de la CAAES 2. Accompagnement des candidats ayant obtenu le baccalauréat encore en attente d'une proposition d'admission
Le 10 juillet 2019 10h00 – 12h00 Rectorat – Salle Châtelet	Réunion CAAES 2	
Le 16 juillet 2019 09h00 – 12h00 Lycée Baggio de Lille		Groupes opérationnels de la CAAES 3. Traitement des nouvelles demandes.
Le 17 juillet 2019 15h00 – 17h00 Rectorat – Salle Châtelet	Réunion CAAES 3	
Le 23 août 2019 09h00 – 12h00 Lycée Baggio de Lille		Groupes opérationnels de la CAAES 4. Réouverture des établissements. Préparation de la CAAES d'ajustement
Le 27 août 2019 10h00 -12h00 Rectorat – Salle Châtelet	Réunion CAAES 4	
Le 03 septembre 2019 09h00 – 12h00 Lycée Baggio de Lille		Groupes opérationnels de la CAAES 5. Traitement des dernières demandes avant la fin de la procédure
Le 04 septembre 2019 10h00 – 12h00 Rectorat – Salle Châtelet	Réunion CAAES 5	